L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 8 DECEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Un chien d'arrêt jaune. La personne qui le ramènera au 230 rue Esplanade ou 195 Canal, recevra une récompense.
8dée—9r

DEMANDES.

UNE dame française s'offre comme nourrice. S'adresser A. J., D. S., bureaux de l'Abeille. 8 déc—1f

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 5août—1f

A VENDRE.

A vendre.—Bonne occasion—Un CAFE bien situé dans un endroit très populaire. S'adresser pour renseignements à WM B. BARNETT, notaire, 80 Exchange Alley. 8 déc—6f

A vendre.—Une GROCERIE, faisant de bonnes affaires, dans le Deuxième District, S'adresser au bureau de L'ABEILLE, aux initiales J. C. 17 nov—mar jeu sam—1m

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET,
20nov—1f 38 Passage de la Bourse.

TAPIS.

Un immense assortiment en a été reçu

DE TOUS LES GENRES,

De toutes les qualités, élégant et à bon marché.

—AUSSI—
UN JOLI CHOIX DE
STORES DE FENÊTRES,
Rideaux dentelle; Serin et Madras,
DEVANTS DE CHEMINÉES,
NATTES, TOILES CIRÉES,
LINOLEUMS de toutes les grandeurs, FUTRE et TAPISSERIE DRAPS en grande variété, etc., etc.

Le tout aux prix les plus modiques
B. & W. CRONEP,
141 rue du Canal, coin Bourbon.
15sept—3m

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le **Schuylkill Pure Malt Whiskey**, par le Jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
R. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine, 90,
6 oct 85—1an Nlle-Orléans.

J. LANDIER,
21 rue Bourbon, près Canal,
Pendant nombre d'années établi à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des chaussures, a l'honneur d'informer ses anciens clients et le public en général qu'il a rouvert un magasin à l'endroit ci-dessus indiqué, et qu'il sera heureux de les y revoir. Les ordres qui lui seront confiés seront exécutés avec soin et promptitude. Il a en magasin un bel assortiment de chaussures françaises élégantes et une très-grande variété de marchandises de première qualité. Il demande de bons ouvriers.
4 oct—2m—Dim. mar. Jeu

FRAPART HOUSE.
MANDEVILLE.
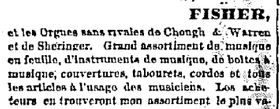
SOURCE FERRUGINEUSE.
Hôtel et Restaurant de premier ordre.
L'établissement s'élève sur les bords du lac, dans un endroit très pittoresque. Localité saluble. Bains et agréments de toute sorte; chambres vastes et bien aérées; cottages pour familles. Table de premier ordre et vins de choix.
3juin—

Louis Grunewald,
Agence exclusive pour la vente des célèbres

PIANOS PLEYEL, de Paris,
REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.
Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables. Ils sont garantis comme durant le plus dans ce climat.
PLUS DE 86,000
de ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus vaste qui se soit jamais vu ici; on y trouvera les grands Pianos américains
STEINWAY,
KNABE,
SOHNER,
BEHR,
FISHER,
et les Orgues sans rivales de Chongh & Warren en feuille, d'instruments de musique, de boîtes à musique, couvertures, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.
Attention spéciale consacrée aux ventes de la campagne. Souvenez-vous de
LOUIS GRUNEWALD,
18 Baronne,
127 Canal.
1er oct 85—1an

ELKIN & CIE,
100 RUE DU CANAL 100
Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de
TAPIS
Nouveaux modèles, très élégants, de **Axminsters, Moquettes, Velours, Body Bruxelles, Tapestry Bruxelles**, avec bordures assorties, ainsi qu'un choix (importation spéciale) de:
TAPIS de VELOURS ANGLAIS
RIDEAUX,
Dernières genres.
Suisses, Crétes, Madras et Portières Turcoman.
Nouveaux modèles de: Toiles Cirées, Linoleums et Corticine.
Grand choix de: Devants de cheminée, et Centre Velours, Smyrnes, Orientals, Dagheestan, Punjabs, Moquettes, etc.
Stores pour Fenêtres, de modèles nouveaux du dernier genre.
Aussi—Une grande variété d'articles de tapisserie. 26 oct 85—1an

Nouvelles Marchandises reçues.
NOUVELLES NATTES DE CHINE.
Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde
A. Brousseau's Son
23 & 25....Rue de Chartres....23 & 2
—NOUVEAUX GENRES—
Moquettes, Velours, Bruxelles,
avec et sans bordures.
Stores de Rideaux, Rideaux de dentelles
Toiles cirées, Linoleums,
Nattes de Coco et de Napin
Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.
6 oct—1an

Le plus grand [illegible] du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M. $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux au froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
Sept 1an

ASSURANCES

Etat Annuel des Affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1882.

Primes d'incendie	$644,118 33	
Primes maritimes	227,403 48	
Primes de rivières	37,703 99	$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882		201,117 02
Total des primes		$1,110,342 82
A déduire—		
Réservé pour risques non échues	$210,697 02	
Primes remboursées	88,840 62	
Réassurances	197,917 84	$475,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter		
Intérêt sur placements	$33,382 42	
Sauvetage	7,713 48	41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—		
Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 60	
Total des pertes	$447,077 51	
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 33	660,633 84
Profits nets		$ 15 348 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		89,205 15
Total du surplus		$103,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114

ACTIF, VALEUR DU MARCHE AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en banque	$4,189 50	
Bons 4 0/0 des États-Unis	48,000 00	
Bons du New Orleans Waterworks	20,000 00	
Bons New Orleans City Railroad Co	27,500 00	
Bons New Orleans Pacific Railway	1,820 0	
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00	
Bons Levee Steam Cotton Press	24,720 00	
Bons Battalion Washington Artillery	500 00	
Bons St Bernard Steam Engine	100 00	
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,500	
Actions de la State National Bank	700 0	
Actions de la Variette Dry Dock Company	4,000 00	
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,200 00	
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00	
Propriété Immobilière de ville	63,581 00	
Billets 1re hypothèque	129,364 08	
Prêts sur demande	66,920 17	
Billets garantis par nantissement	10,000 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	45	
Primes en cours de collection	110,149 44	
Dû par agents et en voie de transmission	916 65	
Comptes en suspens	383 33	
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	8,838 07	$839,440 58
PASSIF.		
Capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	216,697 92	
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46	
Dividendes non réclamés	370 50	
Dû à compagnies d'assurances pour réassurance	14,918 71	
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99	$839,440 58

J'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
JAS. FAHRY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du J. Tuyes, comme il est spécifié plus haut, est réelle et correcte.
A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de **cinq pour cent** sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 188

DIRECTEURS.

JULES ALDIGE.	H. GALLY,
THEO. BRIERRE.	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL.	PIERRE POUTZ,
ANT. CAREBERE,	AD. SCHREIBER.
C. TURGAS	CHAS E. SCHMIDT
FA TJO.	JULES TUYES.

PREMIER ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Compagnie d'Assurances DU PELICAN,
de la Nouvel e-Orléans.
Bureau 82 rue du Ca, Nouvelle-Orléans.
Du commencement des affaires, le 21 février 1884, à la clôture de l'année finissant le 31 décembre 1884.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte cette compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues durant la période expirant le 31 décembre 1884:		
Sur les risques d'incendie	$90,592 93	
Sur les risques de mers	433 18	
Sur les risques de rivières	1,325 26	
	$92,454 36	
Moins les primes hors ce risque à ra	24,017 93	
Primes nettes jusqu'au 31 déc '84	$68,436 43	
PERTES PAYEES,		
Sur les incendies	$20,717 73	
Sur les rivières	1,238 25	
	$21,955,98	
Réassurances et primes remboursées	6,954 10	
Escomptes	9,414 24	
Moins moins l'intérêt	13,049 24	
	$29,417 58	$51,373 56
Profits net		$17,062 87
ACTIF.		
Comptant	$ 13,587 71	
Billets actions	251,850 26	
Prêts et nantissements	26,978 00	
Mobilier et installation de bureau	2,056 93	
Bons à prime	25,768 75	
Bons en voie de collection	20,354 12	$335,555 80
PASSIF.		
Capital souscrit	$294,475 00	
Capital autorisé $300,000		
Réserve pour les primes échues	24,017 93	$318,492 93
Surplus		$17,062 87

NO McCAFFREY, Président.
J. V. DONOVAN, Secrétaire.

A une réunion des directeurs le 15 janvier 1885, il a été unanimement résolu qu'un intérêt dividende de HUIT POUR CENT serait déclaré payable des profits aux actionnaires sur les actions payées.
J. V. DONOVAN, Secrétaire

DIRECTEURS.

JOHN McCAFFREY, Président	
JAMES GRANT, Vice-Président.	
JOHN BLANK.	T. BROPHY,
WM. CONWAY.	GEO. W. YOUNG,
WM. CULLIMAN.	O. DOYLE.
CHOS DUNNE.	GEO. FARINLE.
JOS THOMHERZ.	JOHN LYNNS.
PETER S. LAWTON.	JOHN-McMANUS.
THOS J. MORAN.	PETER NELSON.
P QUINN.	CHAS. G. RAPIER.
M. J. SCHWARM	PERLY THOMPSON
JOHN WALKE.	

L. S. L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 DECEMBRE 1885
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE RÉDUCTION!
Pas d'Ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE	$150,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 15 DEC. 1885.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,200 soit 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit 7,500
9,279 Lots s'élevant à $329,500
Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.
CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne,
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le shérif civil du contenu de l'établissement de marchandises de tailleur, magasin de vêtements confectionnés pour hommes, au local coin des rues St-Charles et Canal, au bas du Crescent Hall, et ayant un grand lot bien assorti de draps, diagonales, casimire, mérinos, toile de Russie et velours, etc., et ainsi qu'un joli assortiment de chemises, de chemises de dessous, cols, mouchoirs, bas, gants, caleçons, cravates, etc., et tout ce qui peut appartenir à un établissement de première classe de marchandises pour hommes.

Et ainsi que les comptoirs, installations, vitrines, miroirs, étagères, etc., du dit magasin et trop long à énumérer, en petits lots et en lots pour satisfaire le commerce.

Dans l'affaire de la Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,554—En vertu d'un ordre de vente, en date du 5 décembre 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, la propriété suivante, à savoir:

200 pièces de bois (plus ou moins) d'un pied carré sur soixante pieds de long (plus ou moins), bois de pin, maintenant dans le Lac Pontchartrain, à Bay Point, sur le chemin de fer Jackson, paroisse St-Jean-Baptiste.

Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Uthoff vs. Révérend Patrick Allen et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,485—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 2 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Girod, Julia et Camp, mesurant au pied français soixante pied de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent soixante pieds entre lignes parallèles.

2° Et un autre certain lot de terre situé dans le dit Premier District de cette ville, dans le dit îlet, borné par la rue Camp, Girod, Julia et Magazine, touchant la propriété connue comme l'église St-Patrick et mesurant au pied américain trente-deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de quatre-vingts pieds six pouces entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui ont été construites sur le lot de terre deuxièmement décrit et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er déc—1er 8 15 22 29 —jan 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jos. B. Whitehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 12,985—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 novembre 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Le tout, et partiellement le tiers indivis, de la part, action et intérêt dans la susdite succession de la propriété et après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1852, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, comme le lot No treize et mesurant, d'après le plan, vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-trois pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne plus près du lot No quinze, et de cent soixante-neuf pouces et trois lignes sur l'autre ligne plus près du lot No quatorze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quinze (75) rue Front.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25nov—24—déc2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duffy vs John Davidson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Adelaïde), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'îlet quatre-vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lacourse, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 24 avril 1841, et annexé à un acte passé par devant Jules Messy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé par devant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transferts, livre 119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, plus pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt du jugement à obtenir de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, 8 à pour frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de soi-même par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux mois après date avec intérêts à huit pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et lien de vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer ceux pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux; et au cas que le prix d'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit plus haut et le billet, l'assumer comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné au prorata entre le montant de la réclamation de la plaignante maintenant due et le billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, le pro rata de la réclamation de la plaignante maintenant due, sera payé comptant, et le pro rata du billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc2,9,16

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Richard R. Whitehead, No 5,933—Succession de Joseph B. Whitehead. No 12,985.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux ordres de vente, datés le 20 novembre 1885, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et particulièrement les deux sixièmes indivis, part et intérêt, étant le sixième indivis, de chacune des deux successions ci-dessus, à la propriété décrite ci-dessus, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Girod, Lafayette et Tyson, désigné comme le numéro quinze d'après un plan de J. R. Beard, et mesurant vingt-quatre pieds et deux pouces de face à la rue Fulton et vingt-quatre pieds trois pouces à la rue Front sur cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro quatorze, et cent vingt pieds, un pouce et deux lignes de profondeur et face à la rue Girod.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov 25—déc 2,9,16,23,30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David Dufrêche vs. Mlle S. S. Z. Long.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,900—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le faubourg Trémé, désigné par le numéro six, dans l'îlet numéro soixante-quinze, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste-Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, et mesurant trente-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, dix pouces, entre lignes parallèles, faisant face sur un côté à la rue Dumaine, d'après un plan dressé par Bourgeois, arpenteur, daté le 10 janvier, 1820, et déposé dans le bureau de F. De Armas, alors notaire en cette ville, et aussi d'après un autre plan de L. Surgi, le 10 juin 1820, et déposé dans le bureau de F. Tassard, alors notaire en cette ville, le 29 décembre 1830.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent et quelques sorte.

Acquis par le défendeur en un achat de Mme Veuve C. B. Lemes, d'après un acte pardevant G. Morel, notaire en cette ville, le 22 juillet 1862

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er déc—1 8,15,22,29 —jan 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Benjamin Rohling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,416—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, North Market, Tchoupitoulas et New Levee. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un croquis signé par les parties à l'acte par Edward Barnett, ancien notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, le 11 avril 1867. Le terrain mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de cinquante-huit pieds six pouces, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rohling, de John Barrett, par acte passé par devant W. J. Castell, notaire, le 14 août 1876.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette crée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant un billet avec bonne garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acheteur déduira du montant de son adjudication les frais de publication, ainsi que ceux du shérif, du greffier, etc., qu'il devra payer comptant, soit environ cent quatre-vingts piastres, et de plus (du montant de son adjudication) les taxes d'Etat, de parroisse et municipales sur la dite propriété, revenant à environ cent cinq ($105) piastres.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov26—déc 2 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sarah Hirsch vs. Alex. Shleuker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,917—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Erato, anciennement Melicerte, et Thalia, anciennement Estelle, et mesurant, au pied américain, trente pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent soixante-dix-sept pieds neuf pouces et sept lignes, entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt-sixième jour d'avril 1853 et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire en cette ville; lequel lot lui mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement décrite a été acquise par le défendeur de A. Gundersheimer par acte passé pardevant le dit Colley, notaire, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent soixante-seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28nov—28.—5,12,19,26,30déc.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Certifie ici que le 24 jour de juillet 1885, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci après intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Félicie M. Haraing vs. E. F. Meunier, son époux.—No 14,072. Division A.—Sur motion de l'avocat de la demanderesse, après témoignage donné à l'appuie de sa demande, la loi et le témoignage étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré, le 4 mai 1885, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Félicie M. Haraing, épouse de Eugène F. Meunier, et contre son dit époux durant la séparation de propriété entre eux, et qu'elle soit et est reconnue la propriétaire dans son droit distinct de la vachérie mentionnée dans sa pétition et comme il y est dit, composée de quarante vaches, un cheval, un wagon et les ustensiles dandis. Il est en outre ordonné et décrété que le défendeur paye les dépens du procès. Enregistrement rendu le 2 juillet 1885.

Enregistrement reçu le 11 novembre 1885.
(Signé) A. L. Tissot, Juge.

J'en fol de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, de la ville de la Nlle-Orléans, ce 18me jour de novembre 1885, de l'année du huit cent quatre-vingt-cinq.
JAS D. RANKIN,
Deputé-Greffier.
2 déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Alex. Kalman vs. Ses Créanciers—No. 16,076—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Alex. Kalman soit et est accepter par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire public en cette ville, SAMEDI, le 9me jour de janvier, 1886, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Henry Dufilho, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Il est de plus ordonné que l'argent délivré dans cette affaire soit placé en main du greffier de cette Cour pour être déposé dans le dépositaire judiciaire, sujet à un ordre futur de cette cour.

Nouvelle-Orléans, le 5 décembre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
6déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Thomas R. Brady vs Ses Créanciers—No. 16,018—Ordre de Cour—Que la c